



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/ISAR/11
11 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Groupe de travail intergouvernemental d'experts
des normes internationales de comptabilité
et de publication
Dix-huitième session
Genève, 10-12 septembre 2001
Point 3 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Rapport du Groupe consultatif spécial d'experts de la comptabilité des petites et moyennes entreprises
4. Questions diverses
5. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session
6. Adoption du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur sa dix-huitième session

II. ANNOTATIONS

Point 1. Élection du bureau

1. Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts est invité à élire un président et un vice-président/rapporteur, conformément à l'usage.

Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. En ce qui concerne l'organisation des travaux, le Groupe disposera de trois jours ouvrables. Il pourrait consacrer sa première séance plénière, le 10 septembre, aux questions de procédure (points 1 et 2) ainsi qu'à la présentation du point 3, et les séances suivantes à l'examen détaillé du point 3, puis à l'étude des points 4 et 5. À sa dernière séance plénière, le mercredi 12 septembre dans l'après-midi, il adopterait son rapport (point 6).

3. Le secrétariat établira un calendrier indicatif des séances, qui sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/11

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3. Rapport du Groupe consultatif spécial d'experts de la comptabilité des petites et moyennes entreprises

4. À la dix-septième session, les experts ont isolé plusieurs obstacles qui empêchent les PME de tenir leur comptabilité et de produire des informations financières de qualité. Ils se sont entendus sur certaines caractéristiques que devaient présenter les dispositifs de comptabilité et d'information financière des PME. En conclusion, ils ont décidé de travailler à la définition de plusieurs systèmes, destinés à des PME différentes, mais présentant les caractéristiques recherchées. Ils ont décidé également de tenir des consultations entre les sessions et d'en présenter les conclusions à la dix-huitième session. Un groupe consultatif de 23 experts représentant des institutions de normalisation (y compris le Comité international des normes comptables) et des associations professionnelles de pays développés et de pays en développement a donc été constitué; il a travaillé pendant l'intersession. Le Groupe a conclu ses consultations, dont il sera question au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/COM.2/ISAR/12

Rapport du Groupe consultatif spécial d'experts de la comptabilité des petites et moyennes entreprises

Point 4. Questions diverses

5. Au titre de ce point, les participants aborderont divers sujets, qu'il s'agisse de questions de fond ou du suivi des activités du Groupe de travail. Lorsqu'il a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-septième session, le Groupe a envisagé d'examiner sous cette rubrique les pratiques, codes et principes en vigueur dans les pays, les sociétés et les régions en matière de gestion des entreprises. Il voudra donc sans doute procéder à l'examen prévu. Il pourrait décider de passer

en revue les travaux en cours sur les indicateurs d'effort environnemental et de directives sur les qualifications nationales d'expert-comptable. Il voudra peut-être être mis au courant des travaux récents d'autres organisations internationales concernant la comptabilité internationale.

Point 5. Ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session

6. L'ordre du jour provisoire de la dix-neuvième session sera établi en fonction des débats de la dix-huitième session ainsi que des sessions antérieures.

Point 6. Adoption du rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur sa dix-huitième session

7. Le Groupe de travail intergouvernemental pourrait adopter les conclusions concertées qu'il jugera utiles. Le Président voudra peut-être présenter un résumé des travaux. Le rapport, dont la version définitive sera établie sous l'autorité du Président après la session, sera soumis à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes.
